



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 MARS 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-108**

**L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars** à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S)** : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Georges PUIG , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====  
**Convention d'occupation du domaine public : Stade Gilbert Brutus - Ville de Perpignan / Fédération Française de Rugby à XIII**

M. Sébastien MENARD expose :

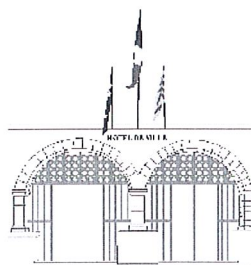
Mes chers collègues,

La Fédération Française de Rugby à XIII a sollicité la Ville de Perpignan pour la mise à disposition des installations sportives du stade Gilbert Brutus dans le cadre de l'organisation de la finale de la Coupe de France Lord Derby le samedi 22 avril 2023.

En ouverture de cette journée, se dérouleront également les finales de coupe de France des U15, U17 et U19.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le tarif journalier du stade Gilbert Brutus est fixé à 11 650 € pour l'année 2023. Toutefois, par dérogation à la grille tarifaire, et compte tenu des retombées médiatiques et économiques de l'évènement accueilli, il est proposé une exonération totale des frais.

Vu la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;



Vu le décret 2001-828 du 04 septembre 2001 ;

Considérant que cet évènement doit avoir lieu dans des conditions optimales d'organisation,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la gratuité totale de la mise à disposition du Stade Gilbert Brutus au profit de la Fédération Française de Rugby à XIII
- 2) D'approuver la conclusion de la convention ci-annexée
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330-170518-DE -1-1

Accusé reçu le : **07 AVR. 2023**

Affiché le : **07 AVR. 2023**

M. Sébastien MENARD, Pour le Maire l'Adjoint délégué

